

**VALIDATION DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE POUR L'ELABORATION DU PLU DE MOND'ARVERNE COMMUNAUTE.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Mond'Arverne Communauté s'est dotée de la compétence « Plans locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales ».

Une charte de gouvernance a été rédigée afin d'arrêter les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et ses communes membres pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le conseil municipal décide d'en approuver le contenu et autorise le maire à la signer

**MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM D'ISSOIRE**

La Commune d'Orcet adhère au SIVOM de la région d'Issoire pour la compétence eau potable. Depuis la loi NOTRe, le SIVOM est devenu un Syndicat Mixte fermé, dénommé : Syndicat Mixte de l'Eau de la région d'Issoire et des communes de la banlieue sud clermontoise.

Les délégués en place sont maintenus jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux.

**APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU N**

Le Conseil municipal a décidé de procéder à une modification simplifiée n°4 de son PLU par délibération du 07 novembre 2017.

Une consultation des personnes publiques associées a été entreprise le 27 novembre 2017 et une consultation du public a été ouverte du 21 décembre 2017 au 21 janvier 2018. Aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil municipal approuve la modification simplifiée du PLU n°4.

Un avis d'approbation sera publié dans un journal d'annonce légale, sur le site Internet de la Commune et affiché en Mairie.

Le document sera tenu à disposition du public, à la mairie, pendant un mois à compter des mesures de publicité.

**TRAVAUX PAB RUE VERGINGETORIX, PLACE DU CHANCEL ET CARREFOUR DU CIMETIERE.**

La Commission d'appel d'offres s'est réunie pour examiner les offres relatives aux travaux prévus dans le cadre du programme d'aménagement de bourg (PAB). La commission a retenu l'entreprise CYMARO pour un montant de travaux de 153 847,25 € HT soit **184 616,70 € TTC.**

Il conviendra d'ajouter à ces travaux l'éclairage public, le téléphone et les réseaux secs qui ne sont pas encore chiffrés.

**GARANTIE EMPRUNTS CDC LOGEMENTS LE BREUIL**

L'assemblée délibérante de la commune d'ORCET accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 377 946 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt

**GARANTIE EMPRUNTS CDC LOGEMENTS ZERA 2.**

L'assemblée délibérante de la commune d'ORCET accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 509 218 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt

**DESHERBAGE LIVRES BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.**

Le conseil municipal autorise le retrait de la bibliothèque de 270 livres jeunesse qui ne sont plus empruntés. La bibliothèque propose d'en faire bénéficier les écoles communales ou les adhérents de la bibliothèque.

**BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES 2017.**

Ce bilan destiné à améliorer la connaissance des mutations immobilières réalisées par les communes est présenté chaque année. En 2017 les frais d'acquisition se sont élevés à 11 451,00 €.

**ADOPTION D'UNE PRIME AUX CAE.**

Les CAE, agents recrutés au titre des contrats aidés, participent chaque année à l'activité des services. La commission du personnel propose l'attribution d'une prime annuelle au prorata de leur temps de travail. 4 agents peuvent en bénéficier pour des montants compris entre 166€ et 250€.

**MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE**

Le conseil municipal décide d'instituer l'indemnité d'exercice des missions des préfectures (IEMP) dans les conditions suivantes :

Primes	Catégories d'agent	Montant annuel de référence de la catégorie	Coefficient pour la catégorie	Nombre d'agent pour la catégorie
IEMP	Attaché principal	1 372,04 euros	0 à 3	1

L'attribution individuelle prise en ce sens fera l'objet de décisions individuelles par l'autorité territoriale.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Il est décidé de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet.